


| | | |
|---|---|--|
| <p>Avis de vacance</p>  <p>CCAS de Saint-Martin-d'Hères</p> | <p>Cadre d'emplois : Assistant socio-éducatif</p> <p>Quotité : Temps plein</p> <p>Publication : Interne/Externe</p> <p><i>durée de publication : 1 mois minimum (article 4 du Décret n° 2018-1351 du 28 décembre 2018 relatif à l'obligation de publicité des emplois vacants sur un espace numérique commun aux trois fonctions publiques).</i></p> | <p>Date de création</p> <p>Date de mise à jour</p> <p>N° d'ordre: CCAS_2026_N°001</p> <p>AXC/CS/PP/CC</p> |
| <p>Filière : Médico sociale Catégorie : A</p> | <p align="center">Délai de dépôt des candidatures 25 janvier 2026</p> | |
| <p>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DIRECTION ACTION SOCIALE INSERTION AFFECTATION : SERVICE ACCUEIL, AIDES ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL</p> | | |
| <p align="center">Travailleur.se social.e - Référent.e RSA CDD de 3 mois (remplacement) – prise de poste dès que possible</p> | | |

Contexte

La commune de Saint-Martin-d'Hères est la 2ème ville du département de l'Isère (38 500 habitants). Elle est au cœur du développement de nombreux projets et accueille le Domaine Universitaire avec près de 50 000 étudiants et employés. Ville dynamique, innovante et solidaire, attachée à un service public de qualité, efficiente et ancrée dans la proximité avec les usagers, elle fait partie de l'agglomération de Grenoble Alpes Métropole (près de 450 000 habitants).

Missions de la direction

Le CCAS de Saint-Martin-d'Hères mène dans la Direction Action Sociale et Insertion :

- une politique de prévention et d'animation de la vie sociale à partir des cinq maisons de quartier de la commune (agrément CAF),
- une politique de soutien aux personnes confrontées à différents facteurs d'exclusion au travers du Service Accueil, Aides et Accompagnement Social.

Missions du service

Le Service Accueil, Aides et Accompagnement Social assure les missions suivantes :

- l'accueil général du CCAS afin d'écouter, répondre et orienter
- un soutien individualisé aux habitants dans leurs démarches d'accès aux prestations d'aide sociale et aux droits (instruction des dossiers d'aide sociale légale, de RSA, d'APA, de domiciliation...)
- la gestion des aides sociales facultatives pour les ménages en difficultés
- l'accompagnement social des allocataires du RSA isolés et en couple sans enfant
- l'évaluation médico-sociale APA et l'accompagnement social des bénéficiaires de l'APA
- l'accompagnement social et budgétaire au titre principal du logement

Activités du poste

Au sein d'une équipe de 11 personnes dont 5 travailleurs sociaux et sous l'autorité de la responsable du Service Accueil, Aides et Accompagnement Social, le travailleur social interviendra sur les missions relatives à l'accompagnement social des allocataires du RSA isolés et en couple sans enfant accompagnés dans le Parcours Santé-Social Insertion dans le cadre général d'une convention conclue entre le CCAS et le Département. Il interviendra aussi sur la mission domiciliation.

Ce poste est à pourvoir en raison d'une absence prolongé d'un agent.

Accompagnement social des allocataires du RSA :

- Réaliser un diagnostic social des allocataires pour identifier leurs besoins et leurs attentes
- Évaluer et analyser les situations afin d'élaborer un plan d'accompagnement individualisé et le formaliser dans un Contrat d'Engagement Réciproque (CER)
- Assurer un accompagnement social global en individuel des allocataires
- Informer, orienter, conseiller les allocataires sur leurs droits et devoirs, les dispositifs d'insertion professionnelle, de formation, de santé, de logement, etc.
- Travailler en partenariat avec les services du Conseil Départemental et les différents acteurs médico-sociaux et associatifs
- Saisir les éléments qui le nécessitent dans les logiciels métiers utilisés par le service

Domiciliation des personnes sans domicile stable

- Évaluer la situation de la personne et caractériser son lien avec la commune
- Vérifier l'ouverture des droits et informer les personnes le cas échéant
- Identifier les besoins et orienter vers les partenaires adaptés
- Rédiger un rapport social sur la situation de la personne au regard de la demande de domiciliation

Participation à l'activité générale du service :

- Participer aux réunions d'équipe et aux réunions métiers
- Participer à l'accueil, l'évaluation, l'orientation et le traitement des demandes des habitants
- Participer aux réflexions du service et de la Direction Action Sociale et Insertion sur les problématiques repérées.
- Travailler en transversalité avec les autres services du CCAS et les partenaires

Profil recherché

Connaissances

- Du public en grande difficulté
- Des outils de lutte et moyens de recours contre les différentes formes de précarité
- Du cadre réglementaire, des partenaires et des dispositifs de l'action sociale

Qualités

- Qualité relationnelles ; Empathie, Bienveillance, juste distance professionnelle
- Sens du travail en équipe et avec des partenaires pluridisciplinaires
- Sens du service public
- Discrétion professionnelle

Savoir faire :

- Évaluer, analyser, synthétiser et élaborer un plan d'aide
- Technique de communication : Écoute, reformulation, médiation...
- Organisation et de gestion du temps
- Capacité d'adaptation
- Capacité à aller chercher l'information

Conditions

Conditions d'exercice particulières

- Organisation du travail dans le cadre du protocole de gestion du temps de travail applicable à Saint-Martin-d'Hères
- Horaires de bureau dans le cadre des 1607 heures
- Organisation des congés permettant d'assurer la continuité du service
- Déplacements à la demande sur le terrain (véhicule de service)

Conditions d'accès / Aptitudes / Spécificités

- Être titulaire du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social ou de Conseiller en ESF
- Expérience auprès d'un public en situation de précarité souhaitée

Conditions de rémunération

- Traitement de base aux conditions de la Fonction Publique Territoriale (FPT)
- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (IFSE cible du poste 360€ brut mensuel + CTI 238 € brut mensuel)

Avantages et participations de l'employeur

Sans condition d'ancienneté

- Plan de Déplacement d'Administration (PDA) remboursement à hauteur de 75% de l'abonnement (plafond de 99€ mois)
- Mutuelle labellisée FPT : participation selon la composition de la famille
- Prévoyance contrat de groupe du CDG38 : participation de 26€ par mois

Sous condition de 3 mois d'ancienneté

- Prime annuelle : versée en 2 fois (juin et novembre)

Proposition d'adhésion aux comités des œuvres sociales COS SMH et/ou COS 38 donnant droit à des prestations et avantages (loisirs, culture, événements ...) sous conditions.

Les activités et compétences sont susceptibles d'être actualisées en fonction de l'évolution du service public, des techniques de travail et des organisations.

Les agents non titulaires relevant du cadre d'emploi des assistants sociaux éducatifs (dans le cadre de l'article L332-13 du CGFP) voudront bien faire acte de candidature (lettre de motivation + **CV obligatoire**) à Monsieur le Président du CCAS :

sur le site : <https://ccassmh.taleez.com>

Les candidatures internes se font sous couvert du chef de service.

Signature

  Pour le Président
et par délégation
Axelle CHALAMET
Directrice du CCAS

